



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°32-2022-078

PUBLIÉ LE 6 MAI 2022

# Sommaire

## **Préfecture du Gers / Direction de la citoyenneté et de la légalité**

32-2022-05-06-00007 - arrêté\_modif\_ nomination des membres des commissions de contrôle (2 pages)

Page 3

Préfecture du Gers

32-2022-05-06-00007

arrêté\_modif\_ nomination des membres des  
commissions de contrôle



**ARRÊTÉ Modificatif**

**portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département**

**LE PRÉFET,**

**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 19 novembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département, notamment son annexe telle que modifiée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 2022 ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par le président du tribunal judiciaire d'Auch ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Xavier BRUNETIERE, préfet du Gers ;

Considérant qu'il y lieu de prendre en compte les propositions de membres présentées par les maires de Lanne-Soubiran et de Vic-Fezensac ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Gers

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'annexe de l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2020 modifié par l'arrêté préfectoral du 16 mars 2022, est modifiée comme suit :

Commune	Représentant de la commune		Délégué de l'administration		Délégué du Tribunal judiciaire	
	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
Lanne-Soubiran	LAMARQUE Françoise		GARRALON Hervé		LANNELONGUE Robert	
Vic-Fezensac	FAUCHE Gisèle  GUICHARD Gilles  GOULU- MARTINAT Chantal  BOURGUIGNON Jean-Claude  ANTONELLO Pierre	BRAZZALOTTÓ -NEDELLEC Christine  COUDERC Vanessa  MESSERLI-CIPRES Céline  OSPITAL Jean-Jacques				

**Article 2** Le secrétaire général de la préfecture du Gers et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

Fait à Auch, le **06 MAI 2022**

Le Préfet

Xavier BRUNETIERE

Mél.: [freddy.vidal@gers.gouv.fr](mailto:freddy.vidal@gers.gouv.fr)  
Tél: 05 62 61 43 76  
3 Place du Préfet Claude Erignac - 32000 AUCH  
[www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr)